

Bulletin Municipal

Janvier 2024



Vezels-Roussy



LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle année est toujours porteuse de promesses. Se tourner vers l'avenir rend optimiste. Rêve de changement pour les uns, désir de stabilité pour les autres, la majeure partie d'entre nous formule, avec plus ou moins d'intensité, ses bonnes résolutions.

C'est donc avec un grand plaisir que je vous souhaite à toutes et tous une merveilleuse année, je vous laisse le soin de la remplir de toutes vos envies. Que 2024 vous apporte la santé et des moments de bonheur partagés.

La nouvelle année est également l'occasion de faire ses remerciements. Un grand merci aux associations locales organisatrices de ces moments de partage et de convivialité. Le lien entre la collectivité et les associations est essentiel. Je tiens également à remercier notre secrétaire de mairie et notre agent communal qui œuvrent pour améliorer et faciliter le quotidien des habitantes et des habitants. Tout comme eux, l'équipe municipale est pleinement engagée pour le cadre de vie, pour la solidarité, pour maintenir le dynamisme de notre commune à tous les niveaux.

L'agenda des travaux a été tenu. La location du gîte étape a débuté en août 2023, la table d'orientation et d'un banc posés au site du Tronquet, le plancher de l'église de ROUSSY consolidé et refait à neuf, la mise aux normes des tableaux électriques aux cloches de VEZELS et ROUSSY, la réfection complète du T2 situé au dernier étage le remplacement des volets bois par des volets roulants isolants aux appartements de VEZELS et ROUSSY.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour rappeler combien il est important économiquement et pour les conséquences sur l'environnement d'être rigoureux et citoyen pour chacun d'entre nous dans la gestion des déchets au quotidien. A ce sujet une nouvelle réorganisation du ramassage des Ordures Ménagères avec un regroupement des bacs marrons débutera courant 2024.

Bonne lecture

Jean-Luc TOURLAN

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2023

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, PEGORIER Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, Mmes PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie, LAMOUREUX Alain, BOLLAERT Maryse

Absents excusés : Mmes VIGNES Sylvie, LESCURE Céline et Mr MAX Pablo

DELIBERATIONS

ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Dans l'attente du vote du budget 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre part au vote de la délibération lui donnant l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts. Soit :

Montant budgétisé — dépenses d'investissement 2022 : 463 262 €

Conformément au texte applicable il propose de faire application de cet article à hauteur de 35 000 €. (<25%X 463 262€)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 23 article 231 immobilisation en cours Travaux au logement opération 102 — 5 000 €

Chapitre 23 article 231 immobilisation en cours

Gîte étape opération 120 — 24 000 € Chapitre 23 article 231 immobilisation en cours

Travaux à l'église opération 105 — 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition.

DELIBERATION SUR TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le temps de travail dans la fonction publique territoriale est fixé à 1607 heures annuelles pour 35 heures hebdomadaires.

Cette organisation du temps de travail est en place dans notre commune depuis le 1 janvier 2002 suite à une délibération du 31 Janvier 2002, il est cependant nécessaire de prendre part au vote d'une nouvelle délibération afin de se mettre en règle avec la préfecture.

Cette nouvelle délibération prise par le conseil municipal ne changera pas le fond à celle prise en 2002 mais apportera plus de précisions quant à son application.

Ce projet de délibération sera soumis au comité technique de Mars 2023 avant son vote.

AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS

Depuis plusieurs années les loyers n'ont pas été augmentés comme le prévoit l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE et notifié dans les baux des locataires. Après concertation, le choix d'un arrondi à l'euro supérieur le plus proche a été fait pour Mme Cathelinaud, le loyer passera de 347,10 à 348 € ;

Le logement vacant augmentera de 5,45 % suite aux travaux effectués, le loyer passera de 275 à 290 €.

Le loyer de Mr Coves sera augmenté de 2,70 % le loyer passera de 282,35 à 290 €.

Les autres loyers ne seront pas augmentés.

AFFAIRES DIVERSES

Suite à la visite de Mme COMPAGNE Emilie il a été demandé de réfléchir au nom des chambres et de revoir le nom du gîte car le nom : Gîte des deux vallées est trop répandu.

Les propositions pour le nom des chambres ont été les suivantes :

Le Goul, Le Maurs, La Rasthène.

Des évocations pour le nom de gîte ont été faites, l'utilisation du patois comme l'Oustal del ou promenar. La décision n'a pas été prise d'autres propositions sont attendues.
Des arrhes seront demandés comme indiqué dans le contrat de location.

Logements

L'ensemble des logements communaux ont fait l'objet d'un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique).
Ces derniers ne révèlent pas de grosse défaillance énergétique.

Travaux en cours

Gîte étape

Des retards sur les travaux sont à prévoir.

L'aménagement du garage à vélo (outils) fera l'objet d'un investissement d'environ 200 €.

Logement : les peintures sont en cours de réalisation.

Église : Mr le Maire informe que les travaux de rénovation du plancher sont en cours et que les coffrets électriques ont été changés.

Il a été porté à l'attention du Conseil Municipal les difficultés rencontrées par Mr et Mme Chambon pour descendre le chemin du Gal. Des hypothèses ont été émises : coupe d'eau, mise en place de graves, dans l'attente d'un devis aucune décision n'a été prise.

La distribution des colis pour les aînés c'est bien déroulée, tous ont été ravis de leurs présents.

Il faudra cependant réfléchir pour l'année prochaine, pour les personnes en EHPAD afin qu'ils soient plus adaptés.

Stagiaire

Stagiaire : Nous accueillerons Mme Degoul à partir du 7 décembre 2022 jusqu'en juin 2023 par alternance avec le Campus de la Cci. Elle suit actuellement la formation de secrétaire de Mairie.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Étaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, PEGORIER Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, Mmes, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie, BOLLAERT Maryse
Absents excusés : Mmes, LESCURE Céline (qui a donné pouvoir à Jacques ROUMANIOL) et PEPIN Monique (qui a donné pouvoir à Jean-Luc TOURLAN) et Mr MAX Pablo

DELIBERATIONS

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est demandé à la collectivité de voter les taux des taxes locales. À compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 12,08 %

TFPB : 44,89 %

TFPNB : 111,13 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le maintien des taux pour l'année 2023.

FCS 2023

La commune de Vezels-Roussy doit confirmer l'inscription, au titre du FCS 2023, du projet de renforcement et assainissement de la voirie communale tranche 2, dont le coût est estimé à 98 207 € (dépenses subventionnables de 50 000 €.)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de confirmer à Mr le Président du Conseil Départemental l'inscription, au titre du FCS 2023, du projet de renforcement et assainissement de la voirie communal tranche 2, dont le coût est estimé à 100 000 €

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Etudié article par article en parfaite concordance avec Mme le Triguel Géraldine conseillère aux décideurs locaux, le compte administratif a été approuvé à l'unanimité des membres présents et laisse apparaître un excédent de 128 283.51 € en section de fonctionnement et d'un déficit de 39 349 € en section d'investissement. L'excédent reporté de 2021 s'élève à 66 622€ en fonctionnement.

L'excédent reporté de 2021 s'élève à 166142.56 € en investissement

En recettes les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à 150 000 €

En dépenses les restes à réaliser s'élèvent à 46 600 € et représentent des travaux non totalement réalisés pour, le gîte...

L'excédent de résultat de fonctionnement reporté est de 128 283.21 € en 2023.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que toutes ces opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion du receveur et le compte administratif du maire. Le conseil municipal DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFAIRES DIVERSES

Point sur les travaux du gîte

La pose de la cuisine devrait être faite courant avril.

Il reste encore des travaux extérieurs à terminer.

La table et Les bancs de la pièce à vivre sont prêts.

Des devis pour le garage à vélo ont été demandés afin de l'équiper en petit matériel de réparation.

Les travaux d'électricité sont terminés.

Pour le nom du gîte une consultation aux habitants va être demandée sous forme de coupon réponse à retourner à la mairie avant le 15 avril 2023.

Logements

Les travaux sont terminés. Une annonce de mise en location va être publiée sur le bon coin et le tarif du loyer est fixé à 290€.

Eglise

Mr le Maire informe que les travaux de rénovation du plancher sont en cours.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : Mrs TOURLAN Jean Luc, ROUMANIOL Jacques, PEGORIER Jean Luc, LAMOUREUX Alain, Mmes LESCURE Céline, PRADAL Stéphanie, PEPIN Monique, BOLLAERT Maryse

Absents excusés : Mmes VIGNES Sylvie (qui a donné pouvoir à Jean Luc TOURLAN et CAPREDON Jean Baptiste qui a donné pouvoir à PRADAL Stéphanie) et Mr MAX Pablo

DELIBERATIONS

BUDGET 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et en recette de fonctionnement à 336 082.51 € et en investissement à 384 178.84 €

Les principaux investissements 2023 seront les suivants :

Travaux de voirie 220 253.94 €

Travaux aux logements 12 000 €

Eglise et abords 12 000 €

Accessibilité PMR 2 000 €

Création gîte étape 44 000 €

Au budget prévisionnel sont votés les subventions aux associations :

Les subventions accordées l'an passé sont maintenues

Après lecture des différentes demandes de subvention ont été rajoutés l'ADAPEI et la SPA

Récapitulatif des subventions :

- ACCA Vezels Roussy 300.00 €
- APE Labrousse Vezels Roussy 360.00 €
- GYM Edelweiss 100.00 €
- Walking football 100.00 €
- Comité des fêtes de Vezels Roussy 300.00 €
- Comité des fêtes Noël 180.00 €
- Culture et Patrimoine 300.00 €
- USLV football 100.00 €
- ADAPEI du Cantal 100.00 €
- SPA 50.00 €

TRAVAUX LOGEMENTS

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les 3 devis pour les 15 volets roulants (fourniture et pose) des appartements de Roussy et de Vezels-Roussy, en effet il est nécessaire de changer l'ensemble des volets par des volets roulants isolés afin de se conformer aux recommandations du DPE qui a été effectué en Décembre.

Voici les propositions faites :

Profession Menuisier : 10 004.00 €

SARL Robert A : 11 640.00 €

SASU Puech Frères : 16 638.00 €

Après avoir pris connaissance de tous les devis et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de confier les travaux à profession Menuisier.

AFFAIRES DIVERSES

Gîte

Le Maire présente également un devis pour les oreillers et traversins pour l'équipement du Gîte

Après discussion Le conseil Municipal valide le devis.

Il est envisagé de fournir des alaises et taies d'oreiller jetables afin de préserver au maximum les matelas et oreillers mais aussi de garantir un gage de propreté aux futurs visiteurs.
Un fournisseur doit être choisi.

Aire de jeux

Une réflexion autour de l'ajout d'un grillage aux bords du terrain de jeux éviterait que les ballons des enfants ne s'échappent dans le jardin du voisin. Ce point sera approfondi au prochain conseil.

Voirie

Afin que les travaux de voirie sur la route du Maurs puissent être réalisés, un avis sera demandé à CIT (Cantal Ingénierie et Territoire), ils seront contactés prochainement.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2023

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, PEGORIER Jean-Luc, Mmes PEPIN Monique, VIGNES Sylvie, LAMOUREUX Alain, LESCURE Céline,

Etaient absents excusés : MAX Pablo, CAPREDON Jean-Baptiste, BOLLAERT Maryse qui a donné pouvoir à ROUMANIOL Jacques, PRADAL Stéphanie qui a donné pouvoir à PEGORIER Jean-Luc

AFFAIRES DIVERSES

Logement :

Il est décidé d'attribuer le logement vacant à Mr ZYWOTKIEWICZ Stéphane, le bail partira au 15 mai 2023, le loyer sera de 290 €.

Gîte étape :

Mr le maire présente les différentes propositions pour le nom du gîte, le choix se porte sur GITE VELO-RANDO

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, PEGORIER Jean-Luc, LAMOUREUX Alain, Mmes, LESCURE Céline, PRADAL Stéphanie, PEPIN Monique, BOLLAERT Maryse, VIGNES Sylvie, CAPREDON Jean-Baptiste

Absents excusés : Mr MAX Pablo

DELIBERATIONS

REFERENT DEONTOLOGUE

Mr le Maire présente au conseil municipal la note de présentation relative à la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux et rappelle que :

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référent par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu encadré par le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Depuis le 1^{er} juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner parmi la liste élaborée par l'AMF 15 un référent, pour exercer cette mission, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents de nommé en qualité de référent déontologue des élus, Mr René PAGIS.

MARCHE RELATIF AU RENFORCEMENT ET ASSAINISSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE 2023 ROUTE DU PLAN D'EAU DU MAURS

Trois offres ont été déposées sur la plateforme marché public dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ouverte. Sur proposition du CIT (Cantal Ingénierie et Territoire), chargé de l'analyse es offres, le classement suivant a été établi d'après la valeur technique (40%), le prix des prestations (60%).

N°01 : EUROVIA : 193 926,50€

N°02 : COLAS : 229 903€

N°3 : EATP : 234 502€

Eurovia présente la réponse économiquement la plus avantageuse aux besoins recensés.

Le conseil Municipal décide d'attribuer le marché public à Eurovia.

ADOPTION RAPPORT sur le PRIX et la QUALITE des SERVICES PUBLICS d'EAU et ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D.2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou d'assainissement non collectif.

Ce rapport établi par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dont la commune de Vezels-Roussy est membre doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service dont la gestion est confiée à la CABA.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2022 de la commune de VEZELS-ROUSSY ;

ADOPTION RAPPORT ANNUEL sur le SERVICE PUBLIC de COLLECTE et ELIMINATION des DECHETS MENAGERS 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grandes lignes du rapport annuel 2022 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés instauré par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, rapport établi par les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à laquelle la commune de Vezels-Roussy adhère.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le rapport sur la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2022 pour la commune de VEZELS-ROUSSY.

AFFAIRES DIVERSES

Chemin du GAL :

Le chemin s'abîme de plus en plus en raison du ruissellement de l'eau, le chemin désert une maison secondaire. Deux devis ont été demandés afin d'assainir le chemin. Mr le Maire présente le devis de l'entreprise Lapierre, pour un montant de 16 000€ et le devis de l'entreprise Soulpin d'un montant de 10 000€.

Au vu des montants, le conseil municipal décide de revoir les devis et de refaire une étude sur le terrain.

Gîte étape :

Le gîte étape étant terminée, il a été mis à la location depuis mi-juillet 2023. Nous avons accueilli nos premiers touristes et à l'heure actuelle, le montant des locations s'élève à 905.22€.

Giro broyeur :

Mr le maire propose à l'achat un Giro broyeur et propose un devis. Le conseil municipal propose que l'employé communal teste réellement l'efficacité du Giro broyeur dans les chemins communaux avant toute décision d'achat. Mr Capredon nous propose le prêt de son Giro Broyeur pour un essai.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, PEGORIER Jean-Luc, LAMOUREUX Alain, CAPREDON Jean-Baptiste, Mmes PEPIN Monique, BOLLAERT Maryse, VIGNES Sylvie,
Absents excusés : Mr MAX Pablo, PRADAL Stéphanie, LESCURE Céline qui a donné pouvoir à MR TOURLAN Jean-Luc

DELIBERATIONS

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LA CABA.

La CABA a élaboré un dispositif de cotation de la demande de logement social intégré au projet de Plan Partenarial révisé ci-joint en concertation avec les différents partenaires concernés, notamment : les bailleurs sociaux présents sur le territoire (Cantal Habitat et Polygone) ainsi que l'AURA HLM, les réservataires de logements sociaux (la commune d'Aurillac et Action Logement Service), ainsi que tous les membres de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) dont les communes membres de l'agglomération.

Conformément à l'article L.441-2-8 du code de la construction et de l'habitation, la CABA est tenue de solliciter l'avis des communes membres sur son projet de Plan Partenarial avant son approbation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de rendre un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) révisé tel que proposé par la CABA.

Le conseil municipal décide de rendre un avis favorable.

DEMANDE DE LABELLISATION AU PROGRAMME « VILLAGE D'AVENIR ».

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du plan France Ruralités lancé le 15 juin 2023 par Mme la Première ministre.

Ce plan qui regroupe 4 axes présente un dispositif spécifique d'appui en ingénierie aux communes rurales dénommé « Villages d'Avenir ». Ce programme porté par l'ANCT, doit permettre de répondre aux besoins d'ingénierie des communes rurales en compléments des ingénieries locales existantes. Il se veut être un programme opérationnel permettant de mobiliser rapidement des ressources pour la réalisation rapide de projets. La commune est éligible à ce programme tel qu'il a été présenté par le préfet lors de la réunion de lancement du 20 septembre 2023.

Ce programme va se traduire dans le Cantal par la mise à disposition de 2 chefs de projets placés sous pilotage de la DDT, pour assurer le suivi de 20 à 30 communes au total.

La candidature à cette labellisation peut se faire sous 2 formes différentes :

- Une candidature individuelle ;
- Une candidature mutualisée (en grappe) avec quelques autres communes de notre EPCI, portant collectivement une dynamique commune sur un ou plusieurs thèmes à définir.

Monsieur le Maire précise que la labellisation nécessite :

- que la commune fasse preuve d'une dynamique importante sur le ou les thèmes.
- que les projets qu'elle souhaite inscrire soient porteurs de progrès significatifs pour le développement local et qu'elle puisse justifier que le défaut d'ingénierie est le facteur limitant pour leur réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite M. le préfet du Cantal pour obtenir la labellisation de la commune au programme « Villages d'Avenir » dans la cadre d'une candidature :

- en grappe : Labrousse, Lascelles, Lacapelle-Viescamp, Velzic, Yolet.

- précise que les thèmes sur lesquels la / les commune(s) de souhaite(nt) un appui sont en :

* Transition énergétique

- précise que les projets qui pourraient nécessiter l'intervention du chef de projet sont :

* production d'énergie renouvelable, en particulier via la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, tant pour l'usage des bâtiments publics que l'usage potentiel des habitants.

- Indique que sa candidature est détaillée dans la fiche de candidature jointe à la délibération.

TRAVAUX CHEMIN DU GAL.

Monsieur le Maire explique et rappelle au conseil que le chemin du Gal s'abîme de plus en plus en raison du ruissellement de l'eau, de plus le chemin dessert une maison secondaire dont l'accès en véhicule devient impraticable. Deux devis avaient été demandés afin d'assainir le chemin. Mr le Maire avait présenté les devis au précédent conseil. Au vu des montants, le Conseil Municipal avait décidé de revoir les devis et de refaire une étude sur le terrain.

Mr le Maire présente le nouveau devis de l'entreprise Lapierre TP pour un montant de 8850€ HT.

DEMANDE DE SOLLICITATION FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES CABA – CHEMIN DU GAL – PRATIQUE VTT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le règlement qui définit les modalités de gestion des demandes d'attribution et de versement des aides allouées par la CABA à ses membres au titre du fonds de soutien à l'investissement des communes. Il rappelle les investissements concernés et le montant de l'aide. Il rappelle également que la demande de solde de la demande de fonds de soutien aux communes CABA pour le gîte a été effectuée et que la CABA a versé la somme au prorata des dépenses effectuées pour une somme de 16213,69 € soit un solde restant dû de 3786.31 €

Il est proposé au conseil municipal de faire une demande supplémentaire à la CABA sur un autre projet afin d'atteindre le montant du fonds de soutien alloué à la commune.

Mr le Maire propose de faire cette nouvelle demande pour le chemin du GAL, la commune étant labélisée Territoire Vélo, sa réfection est nécessaire afin de proposer aux randonneurs Vélo, VTT et pédestre un chemin praticable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de solliciter l'aide de la CABA à hauteur de 3786 € pour le Projet de la réfection du chemin du Gal, la commune étant labélisée Territoire Vélo, sa réfection est nécessaire afin de proposer aux randonneurs Vélo, VTT et pédestre un chemin praticable.

DETR 2024.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la circulaire de Mr Le Préfet du Cantal en date du 23 octobre 2023, spécifiant les conditions d'obtention de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2024. La voirie est la principale infrastructure de la mobilité. Il est donc nécessaire pour l'ensemble des habitants de pouvoir rouler et accéder aux routes principales en toute sécurité et pouvoir accéder aux infrastructures de la commune. Il est nécessaire de procéder au renforcement de la voirie communale au lieu-dit les Bories.

Ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2024 dans le cadre de la Voirie Communale. Le montant des travaux est estimé à 23 177 € HT suivant le devis établis par l'entreprise EUROVIA. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de demander une subvention au titre de la DETR 2024 – pour le renforcement de la voirie communale.

Le financement pourrait être le suivant :

Le montant des travaux est estimé à 23 177 € HT

Subvention DETR : 40 % soit 9270.80 € HT

Autofinancement : 60 % soit 13 906.20 € HT

AFFAIRES DIVERSES

Contrat secrétaire de mairie.

Le contrat de Madame MONS arrive à son terme le 31 décembre 2023, le Conseil Municipal décide de renouveler son contrat pour une durée de 3 ans.

Eaux pluviales chemin de Lavigne

Mr le Maire fait part au Conseil municipal du versement reçu de la CABA d'un montant de 31 340,48€ dans le cadre de sa participation à la création du réseau eaux pluviales au chemin de la Lavigne. La compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines est du ressort de la CABA. Il sera donc nécessaire de procéder au transfert de propriété vers le patrimoine de la CABA d'ici la fin de l'année 2023.

Travaux

Les volants roulants de l'ensemble des locataires de la commune ont été changés.

ETAT-CIVIL 2023



NAISSANCES



(A Aurillac et connues en Mairie de Vezels-Roussy)

Louise GARDES

Le 12 août 2023 de Cyril GARDES et de Marie-Pierre VIDAL demeurant 2 chemin de Lavigne 15130 Vezels-Roussy

Léon, Pierre BROUSSE

Le 21 novembre 2023 de Corentin BROUSSE et de Adeline REYGADE demeurant 275 rue de Roussy 15130 Vezels-Roussy



PACS



(Le Pacte Civil de Solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune)

Le 20 Octobre 2023 : de **Jean-Baptiste CAPREDON** et de **Stéphanie ESCARPIT** demeurant à Caylus-Haut 15130 Vezels-Roussy



DECES



DECES SUR LA COMMUNE

Le 6 avril 2023 de **Pierrette, Janine, Antoinette COUSSEGAL (épouse DELORT)** - Drulhes 15130 Vezels-Roussy

TRANSCRIPTION DE DECES

Le 4 octobre 2023 de **Alice, Jeanne, Victoria DELPUECH (épouse DELFOUR)** – Le Theil – 15130 Vezels-Roussy

AVIS DE MENTION DE DECES

Le 4 mai 2023 de **Antonin FELGINES**

Le 26 novembre 2023 de **Anna BRUNHES**

TARIF COMMUNAUX

Salle polyvalente :

- | | | |
|---|--------------------------------------------------|---------|
| • | Associations communales | Gratuit |
| • | Particuliers résidents et propriétaires fonciers | 100 € |
| • | Particuliers non-résidents | 200 € |
| • | Restaurants La BERGERIE | 100 € |

Sonorisation :

- | | | |
|---|---------------------------------------------|---------|
| • | Associations communales | Gratuit |
| • | Restaurant et particuliers résidents ou non | 30 € |

Caution :

- | | | |
|---|-------------------------|-------|
| • | Salle avec sonorisation | 400 € |
| • | Salle | 300 € |

Concession au cimetière :

10 € le m².

Gîte étape

Tarif au 01/01/2024	
au lit/personne/nuit	20€
Chambre (de 1 à 4 personnes) / nuit	80 €
Chambre (de 1 à 4 personnes) / plusieurs nuits	Dégressivité à partir de 3 nuits 2 nuits 160 € 3 nuits 240 € 4 nuits 290€ 5 nuits 360 € 6 nuits 430 € 7 nuits 500 €
Location du gîte pour 1 à 12 (Globalité du gîte) semaine	1000 €

HORAIRE OUVERTURE MAIRIE

Depuis le 1^{er} mars 2021 les horaires d'ouverture de la Mairie sont les suivants :

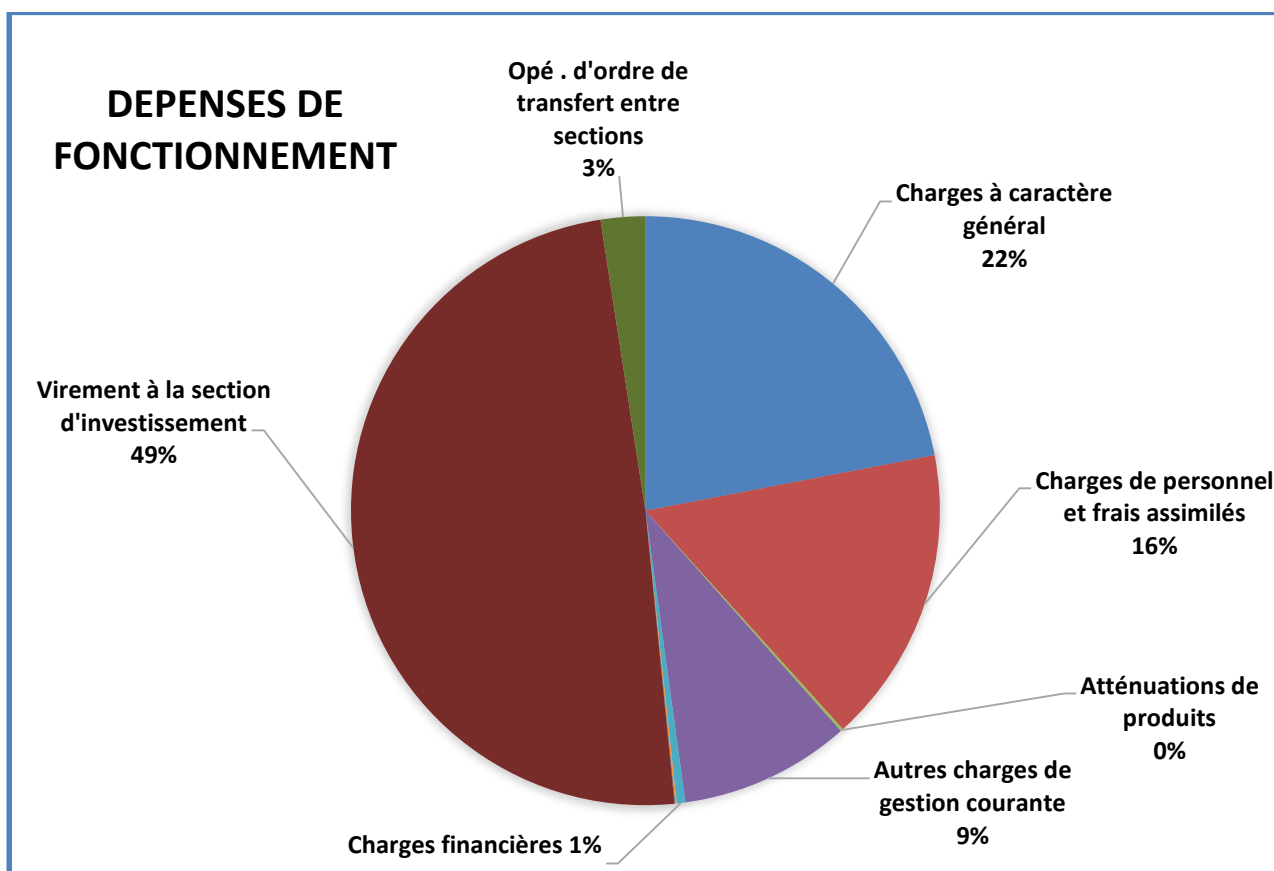
JOURS	HORAIRE D'OUVERTURE
LUNDI	13H30 – 17H30
MARDI	13H30 – 17H30
VENDREDI	8H00 – 12H00

BUDGET 2023

Petit rappel du budget prévisionnel 2023, le compte de gestion et le compte administratif 2023 étant validé et voté en 2024

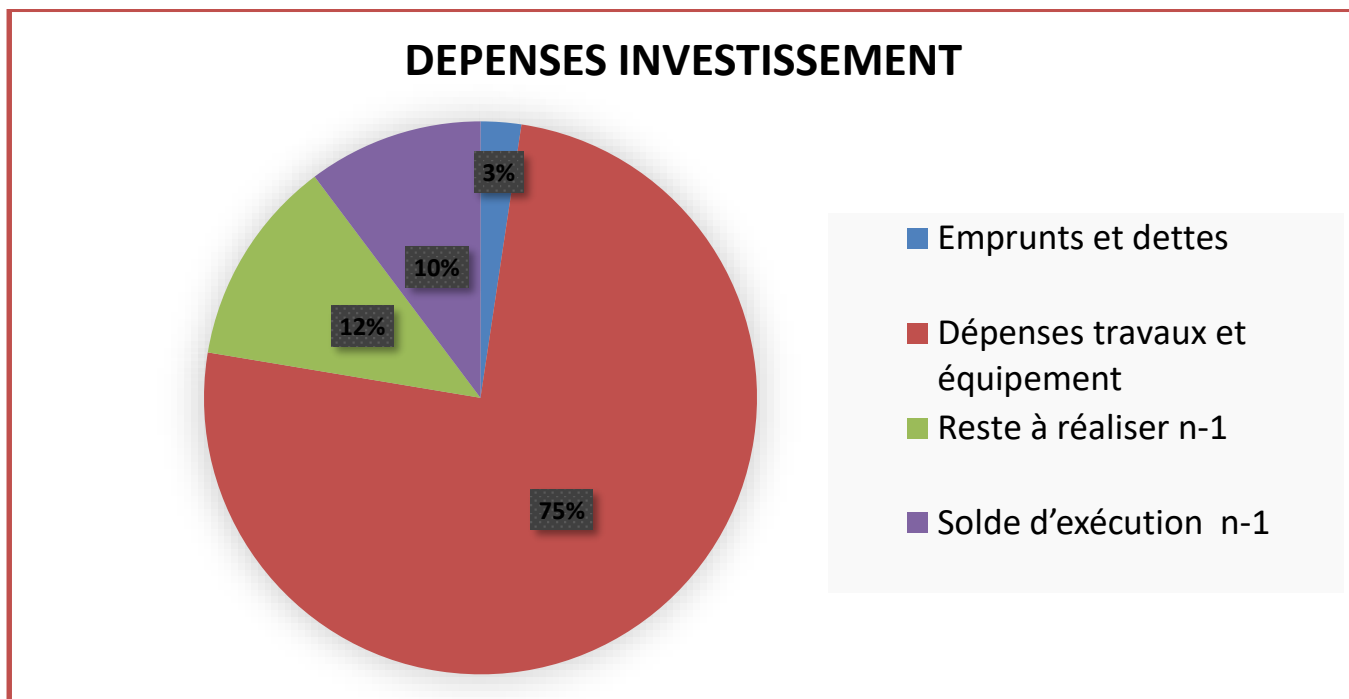
SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	73 810.18 €	Produit services du domaine	360 €
Charges de personnel et frais assimilés	54 820 €	Impôts et taxes	129 395 €
Atténuations de produits	500 €	Subvention et dotation	57 244 €
Autres charges de gestion courante	31 500 €	Autres produit gestion courante	20 800 €
Charges financières	1 600 €	Excédent antérieur reporté	128 283.51 €
Charges exceptionnelles	300,00 €		
Dotation aux provisions et dépréciation	100 €		
Virement à la section d'investissement	165 000 €		
Opé . d'ordre de transfert entre sections	8 200.33 €		
TOTAL	336 082.51 €.	TOTAL	336 082.51 €.



SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Emprunts et dettes	9110 €	Subvention équipement	20 000€
Dépenses travaux et équipement	289 118.94 €	Dotation et réserve	40000 €
Reste à réaliser n-1	46 600 €	Virement section fonctionnement	165000 €
Solde d'exécution n-1	39 349.90 €	Amortissement	8200.33 €
		Emprunt et dette assimilées	478.51 €
		Reste à réaliser N-1	150000 €
TOTAL	384 178.84€	TOTAL	384 178.84€



Taux d'imposition

Les taux restent inchangés en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	12.08				12.08 (Résidence Secondaire)
Taxe foncière bâtie	21.33	21.33	21.33 + 23,56 (part du département) = 44.89	21.33 + 23,56 (part du département) = 44.89	44.89
Taxe foncière non bâtie	111.13	111.13	111.13	111.13	111.13

Pour rappel, la loi de Finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux jusqu'en 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022.

Aussi, dès 2023, le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires n'est plus gelé. Les collectivités doivent alors se prononcer sur ce taux dans leurs délibérations.

REALISATIONS 2023 et TRAVAUX ET PROJETS POUR 2024

REALISATIONS 2023

BILAN GITE D'ETAPE

Retardé par les travaux, le gîte d'étape communal a enfin ouvert ses portes le 10 Août 2023.

Sans aucunes publicités au vu de la saison bien avancée, le gîte a pu accueillir plusieurs personnes de passage, même à l'automne, avec des commentaires très positifs comme en attestent les témoignages suivants :

Richard K- Novembre 2023

« Le gîte est très propre et l'accueil a été chaleureux.

Je reviendrai si je suis dans le coin et surtout je recommande fortement. Un gîte refait à neuf très chaleureux. »

Pauline A- Août 2023

« Merci beaucoup pour ce gîte très calme et fonctionnel qui nous a permis de profiter du festival d'Aurillac en famille. Contacts et accueil très agréables ! Une belle initiative communale... Au plaisir d'y revenir plus longtemps, pour Aurillac ou les balades aux alentours »

Dimitri L Août 2023

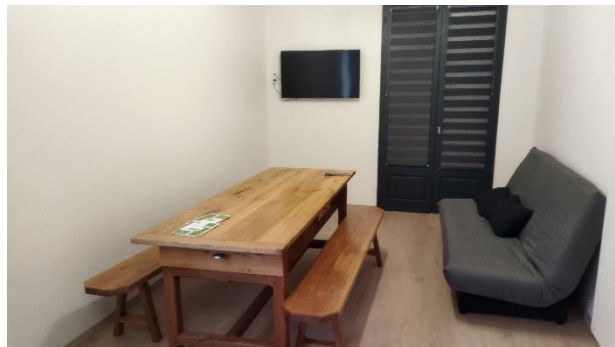
« Merci à Jean-Luc et Jacques pour leur accueil ! Mes fils ont été ravis de tester le city-stade flambant neuf ! Belle réalisation pour cette petite commune (moins de 150 hbts) du Sud du Cantal, avec des équipements bien pensés (wifi gratuit, écran TV, 2 salles d'eau, city-stade, aire de jeux, terrain pétanque, atelier vélos, terrasse et tables extérieures ...) pour les vacanciers de passage. L'endroit est paisible, la verdure à portée de main, avec un beau panorama sur les environs, et un restaurant accessible à pied. Encore bravo aux élus pour cet investissement, qui devrait voir du monde régulièrement, à n'en pas douter ! Nous reviendrons avec plaisir ! A bientôt !! Dimitri »

Mélina D Août 2023

« Nous avons fait étape dans ce gîte sur la route des vacances pour rejoindre l'Espagne Le gîte est tout neuf et très fonctionnel, parfait pour une étape. Nous avons été très gentiment accueillis par Jacques malgré notre arrivé tardive, le cadre est très agréable Nous recommandons vivement »

Frederic C - Août 2023

« Réservation pour raison professionnelle et après une grosse journée quel bonheur de se retrouver au calme Sensationnel extraordinaire paisible il n'y a pas de mots à la hauteur de cet endroit Vraiment magique Le petit bonus le café restaurant à 100 m LA BERGERIE très très accueillant et je vous conseille de réserve tellement c'est plein de monde Pour ma part plus besoin de chercher c'est la bas que je retournerai à chaque fois pour mes déplacements Merci à Jean-Luc pour son accueil À très très bientôt Fred »



Pour ce qui est de son bilan financier :

Les recettes 2023, pour une activité d'environ quatre mois, s'élèvent à 1673 €

Après un investissement total de 94 320,31 €, le montant des subventions s'élève à 66 719,13 €, soit 70 % Nous remercions par la même occasion nos partenaires :

- Le Conseil Régional d'Auvergne
- L'Etat
- La CABA

Grâce à ce projet de gîte d'étape, la commune a pu restaurer entièrement cette maison pour un reste à charge de 27 601,38 €.

BILAN CHEMINS COMMUNAUX

Après que plusieurs chemins communaux furent ouverts et devenus fonctionnels en 2022, la mairie continue d'œuvrer à ce sujet. Grâce au bénévolat de certains membres du conseil municipal, de l'association Culture et Patrimoine, ainsi que l'appui technique de l'employé municipal. Un nouveau chemin de randonnée proposant un parcours d'environ 8 kms fut ouvert cette année, ayant pour passage Silhol, le Theil, Laguarrigue et Lacombe. Ce parcours ayant servi à la manifestation de randonnée pédestre qui a eu lieu en octobre.

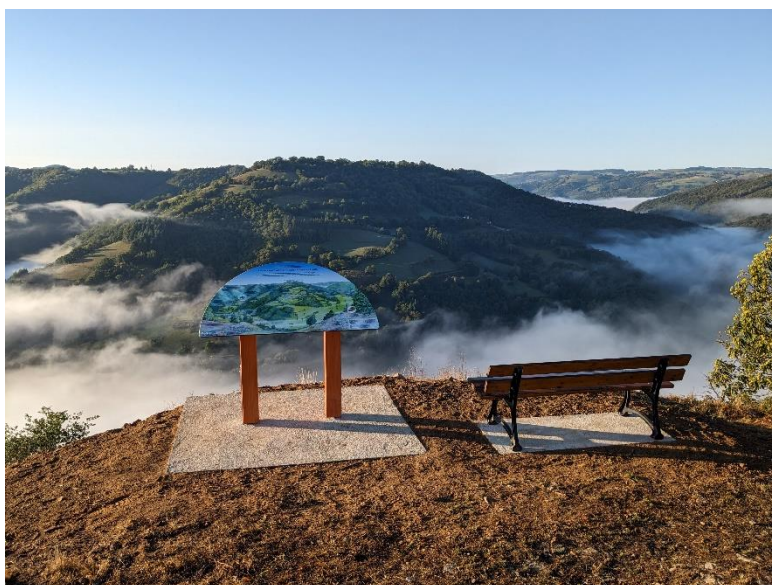
De plus la mairie a procédé à la pose d'une table d'orientation et d'un banc au magnifique point de vue du Tronquet, projet suivi et co-financé par l'association Culture et Patrimoine.

L'ouverture et l'entretien d'autres chemins communaux, déjà existants, est aussi dans les objectifs à venir, notamment des chemins de liaison avec les communes avoisinantes.

Vous trouverez les tracés des chemins communaux dans les pages suivantes.

AMENAGEMENT SITE DU TRONQUET TABLE ORIENTATION

En partenariat avec l'association culture et patrimoine une table d'orientation a été posée au site du Tronquet.



PLANCHER EGLISE DE ROUSSY

Le plancher de l'église de ROUSSY a été consolidé et refait. Les travaux ont été réalisés par Mr BISCOT pour un coût de 5000 € financé à 50 % par l'association culture et patrimoine. Il sera vitrifié en 2024



APPARTEMENT ROUSSY ET VEZELS

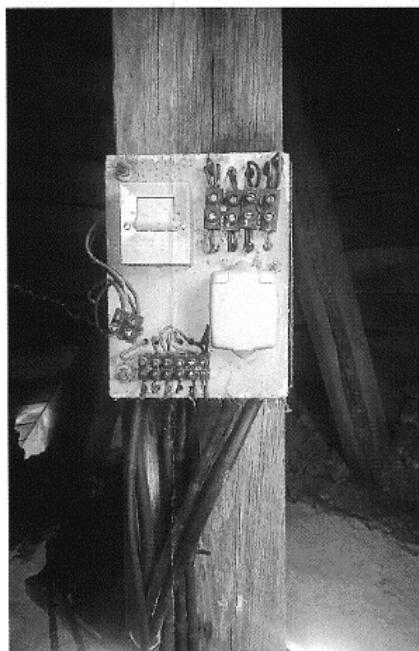
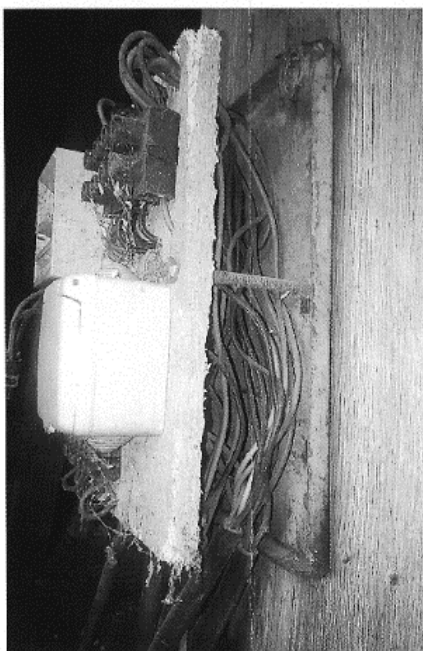
Remplacement des volets bois par des volets roulants isolants. Travaux réalisés par Profession Menuisier pour un montant de 10 000 €

MISE AU NORME TABLEAU ELECTRIQUE EGLISE DE VEZELS ET ROUSSY

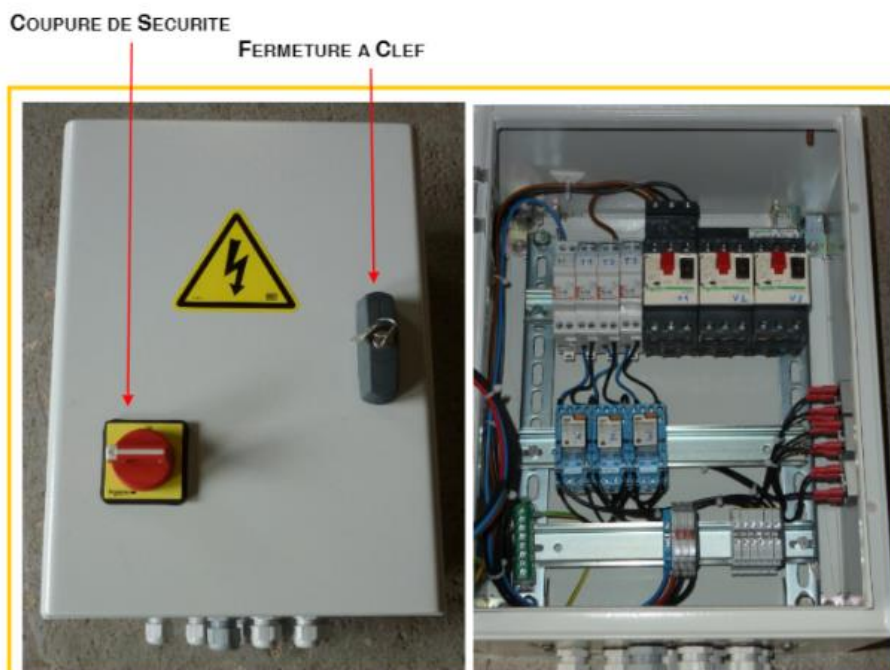
L'entreprise BROUILLET a été chargée du remplacement de l'alimentation et de la mise aux normes des tableaux électriques aux cloches de ROUSSY et VEZELS pour un coût de

Avant :

photos du 18/01/2016 prises par notre technicien - coffret clocher de l'église de VEZELS (coffret "vétuste")



Après :



APPARTEMENT VEZELS

Suite au départ d'un locataire, le T2 situé au dernier étage, avait besoin d'un bon lifting. Les travaux ont été réalisés par notre employé communal.

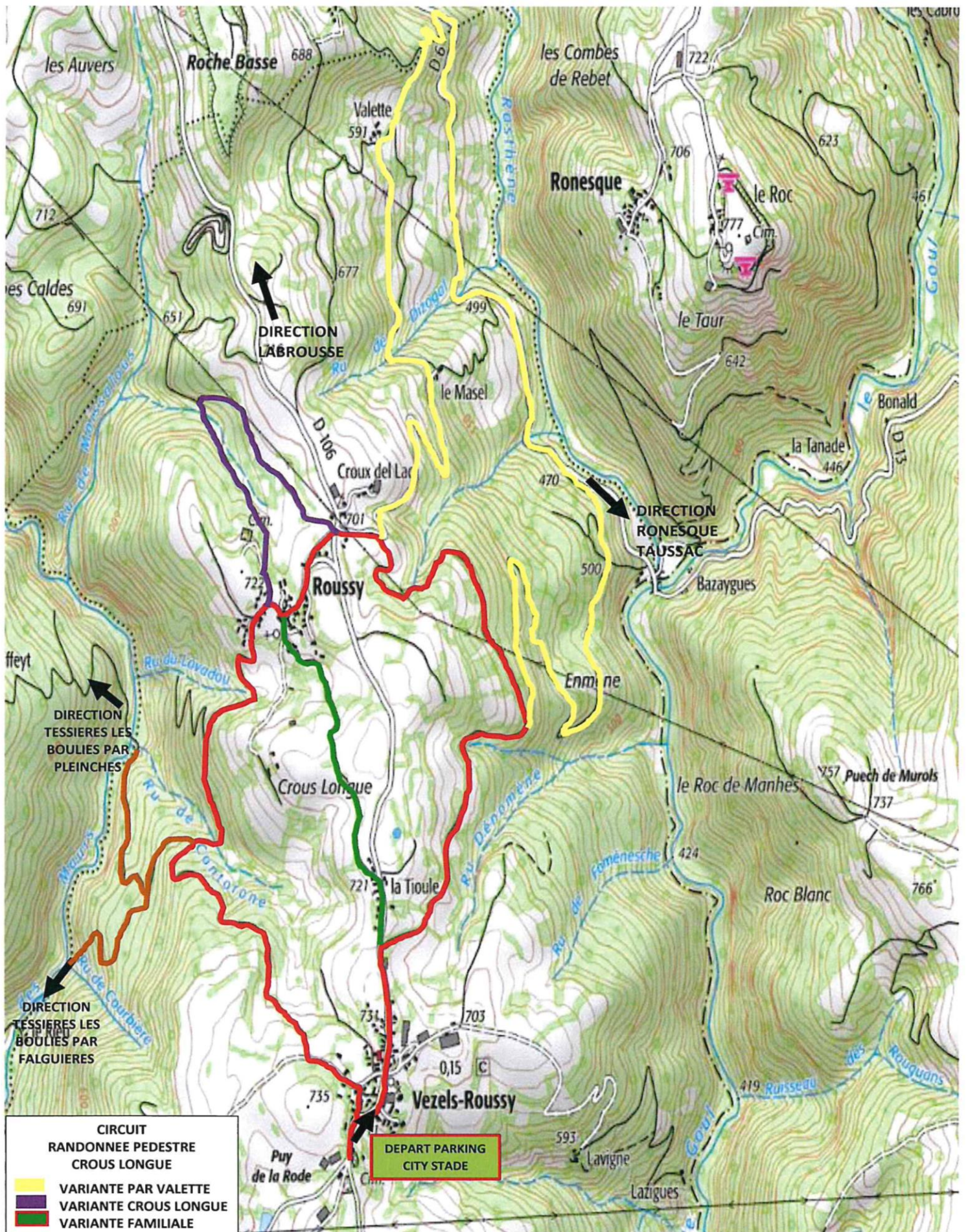


TRAVAUX ET PROJETS POUR 2024-2025

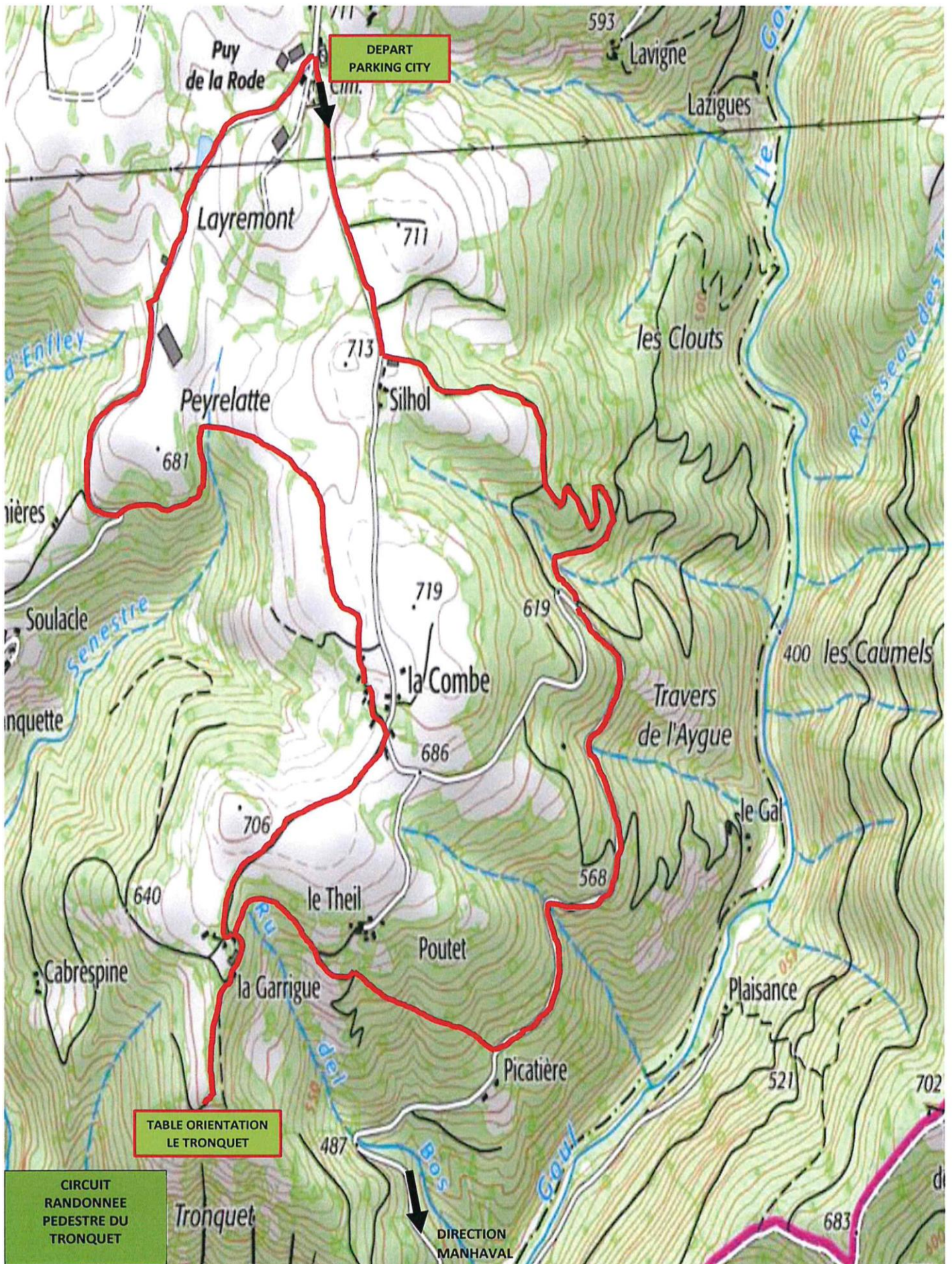
Les projets 2024-2025 vont être consacrés principalement à l'entretien de la voirie.

La route du plan d'eau du Maurs va être refaite sur une portion de 1 km 400, remise en état du chemin de la drulhes, du chemin des bories et du chemin du gal.

Nous accueillerons le 15 juin 2024, une étape du tour du Cantal Cycliste Cadet, à cette occasion nous organiserons en plus du départ et de l'arrivée, une initiation VTT pour le 6-12 ans avec la présence d'un moniteur certifié.



- BOUCLE DE CROUS LONGUE : 5.6 km, +160 de dénivelé positif**
- VARIANTE PAR VALETTE : 9.6 km, + 320 de dénivelé positif**
- VARIANTE CROUS LONGUE : 6.8 km, + 220 de dénivelé positif**
- VARIANTE BOUCLE FAMILIALE PAR ROUSSY : 3.6 km, +120 de dénivelé positif**



BOUCLE DU TRONQUET
 8 km, +350 de dénivelé positif,
 Possibilité de retour par Lacombe – Silhol, – 1 km soit 7 km

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION EDELWEISS

Le cours a lieu à la salle polyvalente de Labrousse le mardi de 19h30 à 20h30
Nous débutons de mi-septembre jusqu'à la 1ère semaine de juillet.

La cotisation est de 80€ à l'année, nous fonctionnons aussi avec le ticket à 5€, le carnet de 10 à 45€ et celui de 15 à 60€

Nous vous invitons à venir essayer un de nos cours.

Pour faire fonctionner notre association nous organisons des événementiels :

- bourse aux jouets dernière semaine d'octobre
- repas années 80 en novembre
- concours de belote en février

Merci aux maires de Labrousse et Vezels-Roussy pour leurs subventions.
Nous fêterons les 20 ans de l'association en septembre 2024

Le bureau se compose ainsi :

Martine Roudy présidente

Yvette Chateau trésorière

Lucile Pace secrétaire.



SOCIETE DE CHASSE DE VEZELS-ROUSSY

Tout le bureau de l'ACCA de Vezels Roussy vous souhaite une bonne et heureuse année 2024, et vous communique quelques chiffres concernant les prélèvements effectués sur la période 2023/2024 qui d'ailleurs peuvent encore évoluer à ce jour pour certains gibiers :

- 4 Lièvres,
- 7 chevreuils
- 13 sangliers

Ainsi que d'autres petits gibiers pour lesquels nous n'avons pas de chiffre.

20 cartes (dont une carte personne extérieure) et 3 grands gibiers ont été vendues.

Le Président
Alain LAMOUROUX

WALKING FOOTBALL VEZELS-LABROUSSE

La bonne marche de la discipline

Nouveauté au sein du W.F.V.L. :

Ses statuts le permettant, l'association (une vingtaine de participants) a acté l'intégration de celle des "Randonneurs - Pétanqueurs" (une trentaine d'adhérents) située sur les mêmes communes et qui privilégie également le sport santé, maître mot des activités pratiquées.

- chaque association fixe le montant de ses cotisations.

- le WFVL profite de la mise en inactivité cette saison du club de football local, pour utiliser en partie, ses locaux et son terrain.

En pratique (sauf vacances scolaires ou mauvais temps), les rendez-vous sont :

- Foot en marchant : les mardis après-midi.

- Randonneurs et pétanqueurs : les lundis et jeudis après-midi.

Les contacts :

Walking foot : le président : D. Hérault 04 71 49 44 31 ou 06 09 07 06 13

Randonneurs : Responsable : Jacqueline Arnal 06 87 13 95 06.



CUMA DU PRINTEMPS

La Cuma (coopérative d'utilisation de matériel agricole) compte 18 membres entre Vezels Roussy et Labrousse.

Le président actuel est Gilbert Chausy
Secrétaire, Sylvain LESCURE
Trésorier, Jean Baptiste Capredon

La CUMA a acquis un combiné presse enrubanneuse

Les communes adhérentes à la CUMA peuvent accéder à la location de la mini-pelle.

CULTURE ET PATRIMOINE

Bonjour à toutes et à tous,

Culture et Patrimoine finit l'année 2023 sur un bilan positif.

L'assemblée Générale a vu l'élection d'une nouvelle présidente et plusieurs changements dans le bureau.

-Présidente : Maryse Bollaert	-Vice-présidente : Rosette Gardes
-Secrétaire : Nathalie Ferrandery	-Secrétaire adjointe : Sylvie Vignes
-trésorier : Daniel Vicente	-Trésorier adjointe : Thérèse Puybouffat

Le 22 avril 2023 la soirée cabaret fût un succès avec une centaine de personnes qui ont passé un agréable moment.

Le 27 août 2023 le fête du village a battu son plein avec le marché de producteurs, la brocante, la vente de farçons et de pains.

Le groupe folklorique « Les Bouscas » a animé l'après-midi.

Le 17 septembre 2023 les journées du patrimoine sur le thème « Patrimoine vivant ».

La chorale de Montsalvy a apporté une nouvelle animation.

Nous avons également participé financièrement à la réfection du plancher du chœur de l'église de Roussy à hauteur de 2500 euros.

Le 15 octobre 2023 la rando des 3 moulins a permis de redécouvrir 2 chemins communaux grâce à leur nettoyage, et la découverte de la table de lecture de paysage du Tronquet.

Nous remercions la municipalité pour l'aide technique, matérielle et financière qu'elle nous apporte.

Nous avons préparé notre agenda 2024.

Le 14 janvier 2024 : Concert Galette

Le 25 février 2024 : Loto

Le 20 avril 2024 : Soirée animée avec repas

Le 25 août 2024 : Fête patronale

Le 22 septembre 2024 : Journée du Patrimoine

Le 13 octobre 2024 : Rando des 3 Moulins

Le 27 octobre 2024 : Après-midi châtaigne-cidre

Le 16 Novembre 2024 : Concours de Belote

L'association Culture et Patrimoine vous présente tous ces vœux cette nouvelle année.

La Présidente et son équipe.

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES LABROUSSE-VEZELS-ROUSSY (APE)

L'ensemble de l'équipe de l'Association des parents d'élèves se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2024. Qu'elle vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Nous tenons à remercier chaleureusement la municipalité pour son aide auprès de l'association.

L'association des parents d'élèves (APE) est un groupe de parents bénévoles qui organise des manifestations ou des actions pour financer des projets d'école. Les fonds récoltés seront directement profitables aux enfants car ils subventionnent les projets proposés par les enseignants (sortie, piscine, cinéma, jeux...).

Voici les prochaines actions importantes à retenir.

Vente de pizza en collaboration avec Espace pizza Aurillac le Vendredi 16 Février 2024 & le Vendredi 12 Avril 2024. Bon de commande disponible à la mairie ou par sms 0681708437. Pour une meilleure organisation, merci de passer commande au plus tard le dimanche avant la date butoir. Retrait des pizzas devant l'école de Labrousse le vendredi concerné 16H-18H45. Cette action nous a permis de récolter plus de 300euro à chaque ventes.



Notre Quine aura lieu le 16 MARS 2024 à 20H30, salle polyvalente de Labrousse. Nous vous attendons nombreux. Si vous le souhaitez vous pouvez contribuer à l'organisation du Quine, en aidant à l'installation/rangement de la salle ou en offrant un lot.

Le 25 mai 2024 nous organiserons une soirée dansante avec un repas au profit des enfants de l'école et surtout du voyage scolaire. Nous vous tiendrons informés.

Retour du voyage scolaire après plusieurs années d'absences. Les classe de CM1-CM2 partiront courant Juin à Meschers sur Gironde. Je suis convaincue que ce voyage scolaire sera l'occasion pour les élèves de valider, en milieu naturel, plusieurs connaissances acquises en classe au cours de l'année, de sensibiliser à l'environnement, de découvrir de nouveaux aspects de la vie collective, de pratiquer des activités en plein air et de développer leur autonomie. Le cout total du voyage, bien que réduit au minimum est estimé à 352 euros par élèves et 2540 euros de transport. Le plus gros budget de cette année pour l'association.

Et pour clôturer cette belle année scolaire, la fête de l'école aura lieu le Dimanche 30 Juin 2024. Un repas sera servi le midi sur réservation et ensuite place à la kermesse pour le plus grand bonheur des enfants.

Nous sommes constamment à la recherche de bénévoles désirant s'impliquer au sein de l'équipe, particulièrement lors des différentes actions. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Nous espérons vous retrouvez nombreux et comptons sur vous.

L'ensemble de l'équipe APE

Composition du bureau

Présidente : Mme Cossard Dorothée (0681708437)

Trésorière : Mme Buisson Denis Céline

Trésorière adjointe : Mme Carrier Aline



Secrétaire : Mr Buisson Denis Guillaume

Secrétaire adjointe : Mme Gramond Cécile

COMITE DES FETES

Notre association poursuit ses activités pour faire vivre notre village et proposer au mieux des activités afin d'animer ce dernier.

Toutes personnes voulant soutenir le comité et nous donner un petit coup de main sont les bienvenues. L'année 2023 a permis d'organiser une belote, un repas autour du four à pain à Roussy, la fête patronale et le Noël des enfants.

Pour l'année à venir, des projets sont en cours de réflexion pour faire vivre l'association et la commune.

Présidente : REYGADE Adeline

Trésorière : ESCARPIT Stéphanie

Secrétaire : PEGORIER Jean Luc

Membres actifs : Aline, Ludovic, Claire, Jérôme, Maxime, Coralie, Maryse, Lucien, Patrick, Jean-Baptiste, Alexis



Le bureau du comité



LES NOUVEAUX ARTISANTS SUR LA COMMUNE

BROUSSE CREATION BOIS

Une entreprise de menuiserie / agencement a ouvert ses portes à Roussy.

Vous pouvez voir le travail réalisé sur sa page Facebook : **Brousse Création Bois** et Instagram :

brousse.creation.bois

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à le contacter du lundi au vendredi de 8H à 18H au 06.07.62.25.46



275 rue de Roussy - 15130 VEZELS-ROUSSY

tél. **06 07 62 25 46**

brousse.creation.bois@gmail.com

LA FERME DU THEIL

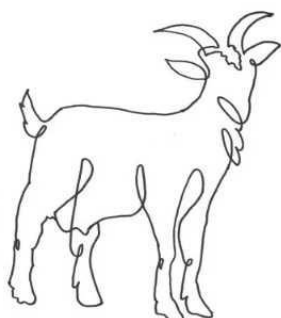
Elevage caprins avec transformation fromagère

Coralie et Maxime vous accueilleront très prochainement sur l'exploitation et les marchés alentours (le jeudi matin à Mur-de-Barrez, le dimanche matin à Arpajon-sur-Cère et aux marchés de pays de Lacroix-Barrez et Thérondels qui ont lieu les soirs d'étés.

On vous proposera divers produits fabriqués à la ferme tels que des fromages lactiques (frais et affinés), de la tome et des yaourts.

Contact : 380 route du theil, 15130 Vezels-Roussy. - Facebook : @La Ferme du Theil – 07.83.19.29.99

La Ferme du Theil



Élevage de chèvres
et
transformation fromagère



380 route du Theil 15130 Vezels-Roussy

Lafermedutheid@gmail.com

Tel: 07 83 19 29 99

ANTHONY CARRIER

Entreprise de menuiserie / agencement

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à le contacter 06.75.59.65.72

Acmenuiserieagencement@gmail.com



- Agencement/création intérieur (cuisines, dressings, meubles, portes battantes et coulissantes, aménagements placards..)

- Remplacement de menuiseries neuf et rénovation (fenêtres, portes d'entrées, portes de garage, volets..)

- Pose de parquets (massif traditionnel, flottant..)

- Rénovation parquets (remplacement, ponçage, vitrification..)

MURIELLE CHANSON COACHING

Murielle Chanson

Faire de votre bien être ma priorité

MCCoaching@caramail.fr

06 28 05 12 69



Conseils gratuits bien être, santé, beauté :

Cures naturelles

Acné, poids, sommeil, vitalité, stress, cheveux, peau, etc...

Nettoyage énergétique,

personnes, animaux, objets, lieux :

Harmonisation des énergies , nettoyage des énergies négatives, bien être général, coup de pouce positif, prise de décision facilitée

Coaching de vie :

Psychologie positive et bien être

Ta propre vision des choses est ta force

Libère toi d'un poids, gère ta vie selon tes convictions

Gestion des émotions

Soins à distance

LA CABA AU SERVICE DES HABITANTS

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère des dossiers structurants et des grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur votre commune, en 2022.

Eau

- 103 abonnés
- 44 interventions chez les particuliers (réparations avant compteur, renouvellements de compteurs équipés d'un module radio pour la relève à distance)

Assainissement

- 97 foyers équipés d'un système d'assainissement non collectif (ANC)

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation.

Infos, conseils : régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence : 04 71 46 48 60.

Transports

- Desserte par la ligne M (régulière ou en Transport A la Demande), ouverte à tous les usagers munis d'un titre de transport
- Titres de transport disponibles : ticket dépannage en vente à bord du véhicule ; titre SOLO, titre FREQUENCE 10 voyages, pass mensuel ou annuel, à charger sur la carte sans contact et à valider à chaque montée à bord d'un véhicule, même en correspondance
- Tarification solidaire : pour savoir si vous pouvez en bénéficier, rapprochez-vous de votre Mairie
- 2 abonnés annuels au réseau de bus domiciliés sur la commune
- Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique apportée par la CABA sous conditions, (renseignements auprès du service Transports de la CABA ou sur eservices.caba.fr)

A partir du 1er septembre 2023, 2 nouveaux titres occasionnels ont été intégrés à la gamme tarifaire : le Pass'jour à 5€ et le Pass'semaine à 20 €

**Retrouvez toutes les infos sur le site www.stabus.fr ou en boutique Stabus
3 avenue Gambetta à Aurillac – 04 71 48 53 00.**

Urbanisme & Habitat

- 12 autorisations d'urbanisme instruites par le service ADS (3 déclarations préalables, 3 permis de construire, 4 certificats d'urbanisme opérationnels) et 13 certificats d'Urbanisme de simple information instruits par la Mairie
- La CABA s'est engagée dans une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période 2023-2027. Elle mobilise des aides (sous conditions) pour les propriétaires occupants et les bailleurs des 25 communes de son territoire. Rens : SOLIHA Cantal, 04 71 48 32 00, cantal@soliha.fr
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) et le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sont consultables en ligne sur caba.fr

**Depuis le 1er juillet 2022, il est possible de déposer vos demandes d'urbanisme sur :
<https://public-ads.caba.fr>**

Service Urbanisme : 3 place des Carmes, 15000 Aurillac - 04 71 45 60 14 - serviceads@caba.fr - accueil du public sur rendez-vous. Documents d'urbanisme consultables sur www.caba.fr.

Grands équipements

Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stade Jean-Alric et stade d'athlétisme Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat, Puech des Ouilhes, Gorges de la Jordanne, Plantelière, Station de pleine nature... : retrouvez toute l'actu des grands équipements de la CABA sur le site www.caba.fr.

Contact CABA

Siège : 3 place des Carmes, 04 71 46 86 30

Urgence Eau/Assainissement (hors heures de bureau) : 04 71 46 48 60

Site Web : www.caba.fr

Page facebook : www.facebook.com/caba.officiel

Environnement

- 2 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre)
- Accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles)

Les déchetteries de l'Yser et des Quatre Chemins sont mises à la disposition des habitants des 25 communes par la CABA. **Ouverture du lundi au samedi, de 8 h à 12h15, de 13h30 à 18 h**

L'accès aux déchetteries de l'Yser et des Quatre-Chemins est **gratuit pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac** ; le dépôt est facturé 15,68 €/m³ pour les professionnels (tarif annuel 2021, voté par délibération en Conseil Communautaire).

Que dépose-t-on dans les déchetteries ?



Le papier
(propre)



Le carton
(propre et vide)



Les ampoules
sauf halogènes
et à filament



Les emballages ménagers
(plastique, acier/aluminium, cartoulette)



Le verre



**L'huile
de vidange**



**L'huile
de friture**



Le bois
(non traité)



Les gravats



**Les cartouches
d'encres**



Le mobilier
(meubles, matelas...)



Les déchets verts
(tontes, branches...)



Les encombrants
(placoplâtre, isolants,
revêtement de sols,
miroirs...)



Les piles



La ferraille

**Les Déchets d'Équipements
Electriques et Electroniques (D3E)**



*Petit et gros électroménager, écrans,
informatique, jouets, outillage...*

Les Déchets Diffus des Ménages (DDM)



*Produits du bricolage,
d'entretien et de
jardinage*

Les Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (D3E) et Déchets Diffus des Ménages (DDM)* sont pour le moment uniquement repris à la déchetterie des Quatre-Chemins. Ils doivent être rapportés avec leur emballage : pot, bidon, bombe, boîte en carton ou en fer (que l'emballage soit vide ou contienne encore des résidus).

Il en va de même pour **les clichés radiographiques, les lampes, tubes fluo, fluo-compacts, néons, ampoules à économie d'énergie.** Attention : les ampoules halogènes et à filament ne sont pas acceptées. Elles doivent être jetées avec les ordures ménagères.

Vos D3E encore en état de marche ou hors d'usage peuvent être récupérés par la Communauté Emmaüs (10 rue de la Somme, 15000 Aurillac, 04 71 64 14 23) et l'association Oxygène (appareils électroménagers, ordinateurs, écrans, téléphones portables, radios médicales, cartouches d'encre, batteries, 35 bld de Canteloube, Aurillac, 04 71 63 69 54).

** Le dépôt des D3E et DDM en déchetterie est réservé aux particuliers.*

Autres déchets...

Textiles : je dépose vêtements, chaussures, linge de maison, maroquinerie, jouets en tissu, peluches... dans les colonnes du Relais 48, disposées dans les déchetteries et sur l'ensemble du territoire de la CABA. Les textiles en bon état peuvent aussi être apportés directement aux associations humanitaires (Emmaüs, Secours Populaire, Fring'aide...).

Piles : je les dépose dans les bornes spécifiques disposées dans les mairies, lieux publics, grandes surfaces.

Médicaments : je les rapporte dans ma pharmacie.

Le un pour un : lors d'un achat d'électroménager, le magasin est tenu de reprendre gratuitement votre ancien matériel de même type.

Le un pour zéro : reprise de matériel ou d'équipement sans obligation d'achat (via un point de collecte en magasin)

Ne sont pas acceptés en déchetteries : pneu, extincteur, bonbonne de gaz, amiante,...
Renseignez-vous sur leur reprise auprès de votre vendeur.

Une question sur le tri ? Consultez le site www.caba.fr ou la réglette du tri réalisée par la CABA.
Service Environnement : 04 71 46 86 30.

(RE)ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La CABA expérimente une action d'optimisation de la collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) dans dix communes de l'agglomération. Cette action pilote consiste à regrouper les bacs marrons et à ajouter des colonnes de tri dans plusieurs lieux stratégiques des communes : près des axes principaux, à l'entrée des cités ou des hameaux, par exemple. Les lieux sont établis en tenant compte de la réalité du terrain et en concertation avec la mairie et les habitants.

Cette action pilote est un premier pas vers une refonte totale du système de collecte. La collectivité souhaite remplacer un maximum de bacs par des colonnes afin d'optimiser la collecte et de redéployer du personnel sur d'autres services, comme les déchetteries par exemple. Pour tester et confirmer les futures implantations des points d'apport volontaire, la CABA procède d'abord à des regroupements de bacs. Quasi-immédiate, cette solution est facilement applicable, puisque les bacs sont déjà disponibles et en place dans les communes.

Lacapelle-Viescamp, Jussac et Naucelles se sont déjà prêtées au jeu. Labrousse, Velzic, Vézac, Yolet, Vezels-Roussy, Aurillac et Lascelles sont les prochaines communes concernées par la phase d'expérimentation, qui s'étendra plus tard à l'ensemble du territoire. Le gain de temps cumulé sur la collecte des OMr et sur la transformation de bacs en colonnes sur toutes les communes de la CABA pourra se traduire par une offre supplémentaire de services aux usagers.

En ce sens une réunion publique aura lieu à la salle polyvalente de Labrousse le jeudi 8 février 2024 à 20h30, nous vous y attendons nombreux



OPAH 2023-2027

Rénover durablement son logement

La CABA, en partenariat avec l'Anah, a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la période 2023-2027. Mobilisant 13 M€ d'aides à destination des propriétaires, elle a vocation à soutenir la rénovation de 1 156 logements sur les 25 communes du Bassin d'Aurillac.

13 M€ d'aides mobilisées pour 1 156 logements améliorés entre 2023 et 2027 sur l'ensemble du Bassin d'Aurillac : les chiffres-clés fixent le cap de la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée en février dernier par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac en partenariat avec l'Anah, Action Logement et Procvivis. « L'objectif est ambitieux, encore plus que ceux des précédentes opérations menées par la CABA », se réjouit Angélique Martins, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération en charge de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

La dernière OPAH intercommunale avait ainsi permis la rénovation de 988 logements entre 2017 et 2021. « Depuis 2005, ce sont plus de 2 300 logements qui ont pu être améliorés grâce aux opérations initiées par la CABA, complète Pierre Mathonier, le Président. Cela représente 7,6 % du parc total et 58 M€ de travaux générés sur le territoire. »

Pour des rénovations énergétiques performantes

Dans la continuité de cet engagement, l'OPAH en cours vise à apporter des aides financières et techniques aux propriétaires des 25 communes afin d'améliorer leurs logements, qu'ils soient occupants ou bailleurs. En lien avec le contexte actuel, la lutte contre la précarité énergétique est l'une des ambitions majeures de l'opération.



Les travaux d'économie d'énergie sont ainsi fortement encouragés, notamment dans le cadre de la réhabilitation de copropriété. « L'objectif est d'accompagner une centaine de logements en copropriétés, précise Pierre Mathonier. Elles constituent un sujet majeur pour le Bassin d'Aurillac : d'une part car elles peuvent être fragilisées si les travaux, parfois lourds et onéreux, ne sont pas réalisés et, d'autre part, parce que leur rénovation est un levier d'action contre la vacance. »

En lien avec les autres actions de politique urbaine menées sur le territoire, en particulier les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, la lutte contre le mal logement, la revitalisation des centres-bourgs et l'adaptation des logements sont également au cœur du dispositif.

Un interlocuteur unique

Pour l'ensemble de ces thématiques, l'accompagnement des propriétaires dans leur projet a été confié à SOLIHA Cantal. L'organisme apporte une information personnalisée sur les aides disponibles selon les travaux envisagés et la situation des propriétaires. « Nous travaillons autant avec les propriétaires occupants qu'avec les propriétaires bailleurs ou les syndicats de copropriété, expliquent René Condamine et Claire Gozard, Président et Directrice de SOLIHA Cantal. Notre rôle est de les aiguiller, de les conseiller sur les travaux à réaliser et de les accompagner jusqu'au bouclage administratif des dossiers et au versement des subventions.»

« PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » : IMMERSION DANS LE PATRIMOINE LOCAL

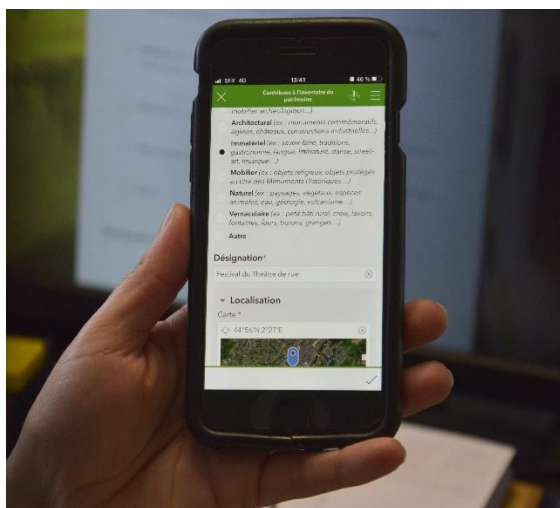


Afin de valoriser son territoire et son patrimoine, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac souhaite se porter candidate au Label « Pays d'art et d'histoire » auprès du Ministère de la Culture. La première phase de la démarche, lancée au printemps 2023, a pour objectif de faire un diagnostic et un recensement du patrimoine local.

Sur le chemin de la labellisation, les connaissances des habitants sont alors une véritable mine d'or pour identifier ce patrimoine ! Vous pouvez encore contribuer à l'inventaire participatif mis en ligne au lancement de la démarche sur le site de la CABA.

A ce jour, plus de 300 éléments patrimoniaux ont été recensés sur la carte interactive. N'hésitez pas à la consulter et à la compléter !

Début 2024, la CABA ira à la rencontre des habitants pour présenter et poursuivre l'inventaire des patrimoines dans chaque sous-bassin de vie du territoire. Les habitants auront l'occasion d'exprimer ce qui, pour eux, constitue le patrimoine local. Cette consultation citoyenne précède une étape de concertation plus globale impliquant élus, acteurs locaux de la valorisation et de la préservation du patrimoine. A l'issue de ces phases, trois ou quatre axes thématiques seront définis permettant de construire le dossier de candidature « Pays d'art et d'histoire » du Bassin d'Aurillac.



CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ARPAJON-SUR-CÈRE

15 Avenue du Général Leclerc, 15130 Arpajon-sur-Cère
04 71 64 55 33 - contact@centresocial-arpajon.com



Ouverture de l'accueil du :

- Lundi et Mercredi de 08h30 – 12h00 et 13h30 – 18h00
- Mardi de 13h30 – 18h00
- Jeudi de 13h30 – 18h00
- Vendredi de 08h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Le centre social et culturel d'Arpajon-sur-Cère intervient sur 7 communes soit environ 10 000 habitants.

Les missions

- Accueil de la toute petite enfance
- Accompagnement à la fonction parentale
- Guichet unique petite enfance
- Relais petite enfance
- Animation périscolaire et extra-scolaire (moins de 12 ans et plus de 12 ans)
- Animation jeunesse
- Activités familles
- Séniors
- Création d'évènements conviviaux
- Coordination de la convention territoriale globale

Tarifs

La participation financière est calculée en fonction des revenus. Se munir de son numéro d'allocataire CAF ou de son dernier avis d'imposition.

Un certificat médical est demandé pour les activités sportives.

Permanences

La mission locale tient des permanences le jeudi de 9 h à 12 h.

Les services Assistante sociale et PMI sur rendez-vous auprès du Conseil départemental au 04 71 46 20 20.